



**Nom du produit :**  
**Herbicide PrecisionPac<sup>md</sup> DB-858**  
**PCP # 28872**

L'herbicide PrecisionPac<sup>md</sup> DB-858 est un ensemble de deux produits différents. Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de l'herbicide PrecisionPac<sup>md</sup> DB-858:

Express<sup>md</sup> SG MUP

Num. Hom. 28176  
Date de la fiche signalétique : 03/01/2018  
Numéro de référence : 13000012165

Dry Dicamba MUP

Num. Hom. 28735  
Date de la fiche signalétique : 01/29/2018  
Numéro de référence : 130000148580

Veuillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

**Fabricant/distributeur :**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
USA

**Numéros de téléphone :**

Renseignements sur les produits : 1-215-299-6000  
Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
Date de préparation : 01/29/2019

Membre de CropLife

<sup>md</sup> Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

<sup>mc</sup> Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit : Express® SG herbicide  
Nom : B11646119  
commercial/Synonyme : DPX-L5300 50SG  
Tribenuron methyl 50SG  
Affinity 2 Herbicide  
Affinity 50 SG  
Granstar 50 SG  
Tribenuron methyl: Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)methylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate  
Express® SG MUP

Numéro de la FDS : 130000012165

Fabricant : FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)  
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## Aperçu des urgences

## Attention

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

## Peau

**Express<sup>®</sup> SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Tribénuron-méthyle : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Cancérogénicité**

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

| Composant          | No.-CAS     | Concentration |
|--------------------|-------------|---------------|
| Tribénuron-méthyle | 101200-48-0 | 50 %          |
| Other Ingredients  |             | 50 %          |

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.  
Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : Non applicable

Risque d'Incendie et d'Explosion

: Pas de risque de feu ni d'explosion Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie

: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles

: Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement

: Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Mesures en cas de

: Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Déversement Accidentel : zones en contrebas.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques)  
Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- : Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

- Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Équipement de protection individuelle
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:  
Chemise à longues manches et pantalons longs.  
Chaussures et chaussettes  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable, telle que polyéthylène ou chlorure de polyvinyle.  
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:  
Combinaison  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable  
Chaussures et chaussettes

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Aviser les travailleurs de l'application en les prévenant verbalement ou en affichant des panneaux de mise en garde aux entrées des zones traitées.

Directives au sujet de l'exposition  
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Forme : solide, granuleux  
Couleur : brun clair  
Odeur : légère  
pH : 8.4 - 9.4 à 10 g/l 20 °C (68 °F)  
(solution à 1% dans l'eau)  
Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.  
Masse volumique apparente : 640 kg/m<sup>3</sup>  
tassé  
Hydrosolubilité : soluble

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.  
Conditions à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.  
Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.  
Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Express® SG herbicide  
Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat  
Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
- Sensibilisation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Cochon d'Inde

Tribénuron-méthyle

Inhalation 4 h CL50 : &gt; 6.0 mg/l , Rat

Toxicité à dose répétée :

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture  
Souris  
90 jr  
Gain de poids du corps réduit

Oral(e)  
Rat  
28 jr  
Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.  
Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.  
Cible(s) :  
Glandes mammaires

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.  
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxicité aquatique  
Express® SG herbicide

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

|            |   |  |
|------------|---|--|
| 96 h CL50  | : | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 120 mg/l        |
| 72 h CE50r | : | Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) > 0.080 mg/l |
| 48 h CE50  | : | Daphnia (Daphnie) > 120 mg/l                               |

Information écologique supplémentaire : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

|                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| Élimination des Déchets   | : | Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée. |
| Élimination du conteneur: | : | Remplissage et élimination des contenants :<br>Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.<br>Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.  |

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

|        |                                    |   |   |
|--------|------------------------------------|---|---|
| IATA_C | Numéro ONU                         | : | 3077  |
|        | Nom d'expédition des Nations unies | : | Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Tribénuron-méthyle) |
|        | Classe                             | : | 9   |
|        | Groupe d'emballage                 | : | III   |
|        | No. Etiquetage                     | : | 9MI   |
| IMDG   | Numéro ONU                         | : | 3077  |
|        | Nom d'expédition des Nations unies | : | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle) |
|        | Classe                             | : | 9   |
|        | Groupe d'emballage                 | : | III   |
|        | No. Etiquetage                     | : | 9   |

Matière non réglementée lors du transport par TMD



**Express<sup>®</sup> SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

No. Homologation PCP : HERBICIDE: 28262 /MUP: 28176  
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de : 03/01/2018  
MSDS

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

**Avis de non-responsabilité**

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

**Express<sup>®</sup> SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

**Fiche signalétique**  
Dry Dicamba MUP

FDS n° : 130000148580-A  
Date de révision : 2018-01-29  
Format: NA  
Version 1



**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur de produit**

Nom du produit Dry Dicamba MUP

**Autres moyens d'identification**

Code du Produit 130000148580-A

PCP # 28735

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

Utilisation recommandée : Utiliser uniquement comme ingrédient actif dans les herbicides

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

**Adresse du fournisseur**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

**Numéro d'appel d'urgence**

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)  
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

|   |             |
|---|-------------|
| Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)                  | Catégorie 4 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**

**Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

**Avertissement****Mentions de danger**

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

**Conseils de prudence - Réponse**

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

**Conseils de prudence - Élimination**

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Une formation excessive de poussière peut présenter un risque d'explosion de poussière.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique                  | No. CAS   | % en poids |
|-------------------------------|-----------|------------|
| Sodium 3,6-dichloro-o-anisate | 1982-69-0 | 77 - 78.5  |

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

**Contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

**Ingestion**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés** Les symptômes d'empoisonnement peuvent survenir après plusieurs heures; par conséquent, une observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident est justifiée.

**Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant** Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Agents extincteurs appropriés** Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Endiguer l'eau de lutte contre le feu pour une élimination ultérieure; ne pas disperser le produit.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

**Dangers spécifiques du produit** Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Recueillir les eaux d'extinction de feu séparément. Celles-ci ne doivent être envoyées dans des drains. Les produits chimiques brûlants peuvent produire des sous-produits plus toxiques que le matériau d'origine.

### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité aux chocs** Aucun renseignement disponible.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** L'électricité statique peut être suffisante pour enflammer les nuages de poussière. La possibilité d'inflammation dépendra de l'énergie minimale d'inflammation (EMI) et du type d'opérations réalisées avec le matériau. Les valeurs de l'EMI ne sont pas fournies dans cette FDS.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

**Précautions personnelles** Évacuer le personnel non essentiel. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. Équipement de protection individuel, voir section 8.

**Divers** Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau.

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Recouvrir le déversement en poudre d'une feuille ou d'une bâche en plastique pour minimiser la dispersion et garder la poudre sèche. Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

**Méthodes de nettoyage** Utiliser des outils anti-tincelles propres pour recueillir le produit et le mettre dans des contenants en plastique recouverts sans être serrés pour élimination ultérieure. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et le placer dans un récipient pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir la section 13).

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Manutention</b>            | S'assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination. Laver à fond après manutention. Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites. |
| <b>Entreposage</b>            | Magasin à 0° - 30 °C. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Évitez le contact avec l'eau ou l'humidité. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux.  |
| <b>Produits incompatibles</b> | Acides forts, Bases fortes   |

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

### Contrôles techniques appropriés

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Mesures d'ordre technique</b> | Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé. |
|----------------------------------|--|

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

|  |  |
|--|--|
| <b>Protection des yeux/du visage</b>     | Lunettes de sécurité à protection intégrale.   |
| <b>Protection de la peau et du corps</b> | Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Des gants et des bottes résistants aux produits chimiques sont recommandés. |
| <b>Protection des mains</b>              | Porter des gants de protection chimiques en nitrile ou néoprène. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.                    |
| <b>Protection respiratoire</b>           | Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur avec un masque de filtre à particules.  |
| <b>Mesures d'hygiène</b>                 | De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.                                |
| <b>Informations générales</b>            | Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés  |

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |  |
|---|--|
| <b>Aspect</b>                               | Aucun renseignement disponible   |
| <b>État physique</b>                        | solide   |
| <b>Couleur</b>                              | Brun clair   |
| <b>odeur</b>                                | Presque inodore  |
| <b>Seuil olfactif</b>                       | Aucun renseignement disponible   |
| <b>pH</b>                                   | 7.3 - 7.5  |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b> | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Point/intervalle d'ébullition</b>        | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Point d'éclair</b>                       | Sans objet   |
| <b>Taux d'évaporation</b>                   | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>         | Not highly flammable   |
| <b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>  |  |
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>  | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>  | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Pression de vapeur</b>                   | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Densité de vapeur</b>                    | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Densité</b>                              | 0.58 - 0.61 g/cm <sup>3</sup> @ 20 °C  |
| <b>Densité</b>                              | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                | Soluble dans l'eau   |
| <b>Solubilité dans d'autres solvants</b>    | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Coefficient de partage</b>               | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>      | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Température de décomposition</b>         | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Viscosité, cinématique</b>               | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Viscosité, dynamique</b>                 | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Propriétés explosives</b>                | Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges explosifs d'air de poussière est possible |
| <b>Propriétés comburantes</b>               | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Masse moléculaire</b>                    | Aucun renseignement disponible   |
| <b>Masse volumique apparente</b>            | Aucun renseignement disponible   |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|   |  |
|---|--|
| <b>Réactivité</b>                           | Aucun dans des conditions normales d'utilisation       |
| <b>Stabilité chimique</b>                   | Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Aucun dans des conditions normales de traitement.      |
| <b>Polymérisation dangereuse</b>            | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.      |
| <b>Conditions à éviter</b>                  | Chaleur, flammes et étincelles                         |
| <b>Matières incompatibles</b>               | Acides forts, Bases fortes.                            |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.    |

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

|   |   |
|---|---|
| <b>DL50 orale</b>                                   | > 2000 mg/kg (rat)  |
| <b>DL50 épidermique</b>                             | > 2000 mg/kg (rat)  |
| <b>CL50 par inhalation</b>                          | > 4.3 mg/l (rat)  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Peu ou non irritant (lapin).                                |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>         | Non irritant.   |
| <b>Sensibilisation</b>                              | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Mutagénicité</b>                   | Effets mutagènes ou tératogènes Aucun connu.   |
| <b>Cancérogénicité</b>                | Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales   |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>  | Pas de toxicité pour la reproduction.  |
| <b>Toxicité pour le développement</b> | Absence de tératogénicité chez les animaux.  |
| <b>STOT - exposition unique</b>       | Risque présumé d'effets graves pour les organes. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.   |
| <b>STOT - exposition répétée</b>      | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous. |
| <b>Effets sur les organes cibles</b>  | Risque possible d'altération de la fertilité   |
| <b>Risque d'aspiration</b>            | Aucun renseignement disponible.  |

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Persistance et dégradabilité** Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité** Aucun renseignement disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT** Non réglementé par le DOT à moins qu'un emballage unique ne contienne 454 kg (1000 lbs) de dicamba.

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>N° ID/ONU</b>                 | UN3077   |
| <b>Nom officiel d'expédition</b> | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba) |
| <b>Classe de danger</b>          | 9  |
| <b>Groupe d'emballage</b>        | III  |
| <b>Polluant marin</b>            | Dicamba.   |
| <b>Désignation</b>               | UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)    |

**TMD** Non réglementé par le TMD sauf si un seul emballage contient 1000 lb (454 kg) de dicamba.

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>N° ID/ONU</b>                 | UN3077   |
| <b>Nom officiel d'expédition</b> | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba) |
| <b>Classe de danger</b>          | 9  |



Groupe d'emballage III  
 Polluant marin Dicamba.  
 Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

**ICAO/IATA**

N° ID/ONU UN3077  
 Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)  
 Classe de danger 9  
 Groupe d'emballage III  
 Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

**IMDG/IMO**

N° ID/ONU UN3077  
 Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)  
 Classe de danger 9  
 Groupe d'emballage III  
 No EMS F-A, S-F  
 Polluant marin Dicamba  
 Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

| Nom chimique                              | No. CAS   | % en poids | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|---|-----------|------------|-------------------------------|
| Sodium 3,6-dichloro-o-anisate - 1982-69-0 | 1982-69-0 | 77 - 78.5  | 1.0                           |

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé Oui  
 Danger chronique pour la santé Oui  
 Risque d'incendie No  
 Risque de décompression soudaine No  
 Danger de réaction No

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique                               | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--|------------|---------------|--------------|
| Sodium 3,6-dichloro-o-anisate<br>1982-69-0 | X          |               |              |

Inventaires internationaux

| Nom chimique                               | Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique) | LIS (Canada) | EINECS/ELINCS (Europe) | ENCS (Japon) | Chine (IECSC) | KECL (Corée) | PICCS (Philippines) | AICS (Australie) |
|--|---|--------------|------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------------|------------------|
| Sodium 3,6-dichloro-o-anisate<br>1982-69-0 | X                                       | X            | X                      |              |               |              |                     |                  |

Canada

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

|      |                             |                  |                   |                              |
|------|-----------------------------|------------------|-------------------|------------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé<br>1  | Inflammabilité 1 | Instabilité 0     | Dangers physico-chimiques -  |
| HMIS | Risques pour la santé<br>1* | Inflammabilité 1 | Danger physique 0 | Protection individuelle<br>X |

\*Indique un risque chronique pour la santé

**Légende des codes NFPA et HMIS** Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2018-01-29  
 Cause de la révision: Libération initiale

**Avis de non-responsabilité**

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation  
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique